

ANNEXE

Objectifs de gestion des ressources halieutiques prévus par le plan de gestion de la pêche aux petits métiers en Méditerranée pour le merlu, les espèces de petits pélagiques (anchois et sardines) et d'autres espèces.

L'encadrement de l'activité de la pêche aux petits métiers a pour objectifs principaux :

A De contribuer à l'atteinte du rendement maximum durable pour le merlu. Le point de référence retenu par le plan de gestion est $F_{0.1}$, comme étant le niveau de mortalité par pêche permettant d'atteindre le rendement maximal durable (RMD) [$F_{RMD}=F_{0.1}$]. L'objectif est d'adopter pour cette flottille une configuration qui permette de contribuer à l'atteinte à partir de 2015 et au plus tard en 2020 de $F_{0.1} = 0.20$ (Résultat de l'analyse de données 2010, dernière estimation de la CGPM) ou la nouvelle valeur de référence équivalente, en cas d'une modification du diagramme d'exploitation.

B De contribuer au respect des points de référence limite pour les espèces de petits pélagiques Anchois et Sardine. Le point de référence retenu par le plan de gestion est le taux d'exploitation sur les plus vieux individus, catégorie dont le seuil inférieur est défini par la longueur moyenne des poissons d'âge 1 an. L'objectif est que ce taux d'exploitation, cumulant les captures de tous les métiers ciblant ces espèces, ne dépasse pas la valeur de 40% pour chacune de ces deux espèces,

C D'établir un suivi permettant l'évaluation de la progression vers le RMD merlu et la situation par rapport aux points de référence des poissons petits pélagiques. Ces diagnostics seront établis au plus tard en septembre 2014, pourront comprendre une évaluation intermédiaire annuelle, et proposeront une évolution adaptée de ce plan de gestion et des modalités de régulation. Les effets des plans de sortie de flotte prévus sur la période 2011-2013 seront évalués. Les corrections nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs définis aux points a) et b) seront définies à cette occasion.

D Pour les espèces pour lesquelles il n'est pas actuellement possible de réaliser des évaluations analytiques de stocks et compte tenu des positions scientifiques les plus récentes, ce plan de gestion utilise des indices d'abondance spécifiques comme point de référence. Les métiers concernés qui exploitent ces ressources sont multi spécifiques dans leurs captures ; il n'est actuellement pas possible d'estimer la fraction de l'effort de pêche dédiée à la capture d'une espèce, ce qui empêche un calcul généralisé fiable d'une capture par unité d'effort (CPUE). Comme la composition multi-spécifique des captures varie entre pêcheurs, entre saisons, entre sites, il n'est pas non plus envisageable, avec les données actuellement disponibles, de calculer une CPUE cumulée sur un groupe d'espèces. L'existence de ces différentes stratégies constitue une difficulté supplémentaire pour le calcul de CPUE utilisable comme un indice d'abondance des ressources. La géolocalisation des navires pratiquant les activités concernées par les plans de gestion permettra de mettre en relation les actions de pêche et les habitats concernés, mais également de mesurer plus précisément le

paramètre « effort de pêche », et de permettre une ventilation de cet effort entre plusieurs activités. En conséquence, seule est possible à ce stade l'utilisation des indices d'abondance issus des campagnes scientifiques annuelles de la DCF (tableau A). Des analyses complémentaires seront menées pour confirmer l'utilisation d'espèces candidates pour des points de référence complémentaires (tableau B).

E Cinq espèces sont des espèces exploitées par les activités de ce plan de gestion petits métiers et sont également suivies par la campagne MEDITS, qui caractérise l'état des stocks démersaux du golfe du Lion. Les indices d'abondance MEDITS pourront être utilisés pour adapter l'effort de pêche dans le but de retrouver une situation plus favorable par rapport aux points de référence. Pour les activités pratiquées hors de cette zone, il sera nécessaire de mettre à jour les connaissances sur l'aire de distribution de ces espèces et de ces stocks avant d'utiliser ces points de référence. La valeur du point de référence est la moyenne de l'indice d'abondance MEDITS sur le plateau du golfe du Lion, calculé sur la période 1994-2009. Les séries d'indice annuel d'abondance MEDITS présentant une importante variabilité, la valeur de caractérisation de la situation en cours sera calculée par la moyenne des indices d'abondance MEDITS les plus récents et sur une période égale à la durée de vie de chaque espèce. Il convient toutefois de signaler que les espèces MEDITS (1994-2011) ne sont pas dans les premiers rangs d'importance des captures des petits métiers. De plus, ces espèces subissent une exploitation partagée entre métiers dans et hors plan de gestion ; la capacité d'atteindre un niveau d'abondance de référence grâce à un ajustement de l'effort de pêche des seules activités concernées par les plans de gestion n'est pas effectivement réalisable.

Points de référence Plan de Gestion Petits Métiers	
Espèce : Nom commun (<i>nom scientifique</i>)	Indice d'abondance MEDITS
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>)	1 kg/km ²
Rouget de vase (<i>Mullus barbatus</i>)	11 kg/km ²
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>)	2 kg/km ²
Chinchard commun (<i>Trachurus trachurus</i>)	72 kg/km ²
Encornet rouge (<i>Illex coinditii</i>)	4 kg/km ²

Tableau A : Espèces adoptées comme points de référence biologique

F Six espèces ou groupe d'espèces sont des espèces exploitées par les activités de ce plan de gestion et spécifiquement ciblées à une échelle locale. Les indices d'abondance correspondant à ces stocks seront évalués en utilisant les déclarations de capture et les résultats de géolocalisation de

navires pour estimer des CPUE standardisées pour les différentes zones d'exploitation. Pour ces espèces et selon la qualité des résultats obtenus, il sera alors possible d'utiliser ces valeurs d'indice d'abondance pour définir des points de référence.

Points de référence Plan de Gestion Petits Métiers	
Espèce : Nom commun (<i>nom scientifique</i>)	Indice d'abondance : CPUE par zone
Murex (<i>Bolinus brandaris</i>)	Pas d'estimation
Labres (7 espèces <i>Symphodus</i>)	Pas d'estimation
Moule d'europe (<i>Mytilus galloprovincialis</i>)	Pas d'estimation
Marbré commun (<i>Lithognathus mormyrus</i>)	Pas d'estimation
Bar / Loup (<i>Dicentrarchus labrax</i>)	Pas d'estimation
Daurade royale (<i>Sparus aurata</i>)	Pas d'estimation

Tableau B : Espèces candidates comme points de référence biologique